

PLAN DE PROTECTION

Depuis le 22 juin 2020, les recommandations de l'OFSP ont à nouveau changé et La Galerie du Griffon, a pris la version de modèle de plan de protection (19.06.2020) disponible sur le site de l'OFSP le 16 juillet 2020.

La Galerie du Griffon organise pour l'exposition du photographe Reto Duriel, *Genetics* un vernissage, qui aura lieu dans ces locaux ou Chemin de la Justice 20 à Neuchâtel le jeudi 24 septembre de 18h à 21h.

Le nombre de participants ne devrait pas dépasser 100 personnes et la distance de 1.5 mètre sera respectée.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains.

Mesures

Les visiteurs de la manifestation se désinfectent les mains à leur arrivée avec du gel désinfectant mis à disposition à l'entrée de la galerie.

Un lavabo avec du savon et des serviettes en papier et/ou du désinfectant sont à disposition du public.

2. GARDER SES DISTANCES

Les personnes de l'entreprise et les autres personnes gardent une distance de 1.5 mètre entre eux.

Mesures

Les personnes de l'entreprise surveilleront le public sur place afin de respecter les distances.

Un itinéraire imposé au public sera établi afin de respecter les distances. Des marquages au sol dans les lieux communs seront affichés pour garantir une distance minimale.

Distance inférieure à 1.5 mètre inévitable

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Les personnes de l'entreprise surveilleront le public sur place afin de respecter les distances imposées.

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Mesures

Tous les documents liés à l'exposition seront distribués par le personnel de la galerie

Un verre de bienvenue sera offert par la galerie dans des gobelets en plastique jetables dans la poubelle à la sortie de la galerie

4. PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures

Les personnes du public vulnérables ou à risques informent l'organisation à l'entrée de la manifestation et prennent les précautions nécessaires.

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque d'hygiène et sont priées de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP (www.bag.admin.ch/isolation-et-quarantaine).

Mesures

Les personnes de l'entreprise et personnes du public malades ne sont pas admises à la manifestation.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Une liste des personnes participant à l'événement sera tenue à l'entrée de la manifestation. Prise coordonnées : nom, prénom, domicile (NPA/Localité) et mobile, heure d'arrive

Explication des raisons de la prise de coordonnées : Information quant au risque accru d'infection en cas de non-respect de la distanciation sociale, de la possibilité de mise en quarantaine s'il y a un cas positif durant la manifestation et accord des participants en fréquentant la manifestation

Distances à faire respecter dans les lieux communs (entrée / sortie, accès WC)

Conservation des coordonnées durant 14 jours

7. INFORMATION

Informez les collaborateurs et les autres personnes concernées des prescriptions et des mesures.

Renvoyez les personnes malades chez elles et leur demandez de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.

Mesures

Les mesures de protection de l'OFSP (en vigueur à la date de la manifestation) sont visiblement affichées.

8. GESTION

Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection. Assurer une protection appropriée des personnes vulnérables.

Mesures

Veiller à ce qu'il y ait toujours suffisamment de matériel de protection (savon, désinfectant, éventuellement masques et gants si nécessaire)

Information régulière au public

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures

Mesures de protection aussi visibles dans le carton de vernissage

Mis à disposition des masques et gants à l'entrée de la galerie

Pas de self-service pour les boissons et la nourriture

ANNEXES

Annexe

Plan de sécurisation de la galerie

CONCLUSION

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche : oui non

Le présent document a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs.

Personne responsable, signature et date :

Julien Gonzalez-Alonso, Directeur

078 855 01 06 info@editionsdugriffon.com

Neuchâtel, le 8 septembre 2020

